



Ville de Bernay
Délibération : 18
Conseil du 11 décembre 2020

VILLE DE BERNAY

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 11 DECEMBRE 2020 -

Délibération n° 98-2020

Rapporteur : Monsieur Pierre BIBET

L'an deux mille vingt, le onze décembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Madame Marie-Lyne VAGNER, maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Gérard LEMERCIER, Sara FERAUD, Mickaël PEREIRA, Camille DAEL, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Guillaume WIENER, Françoise TURMEL, Pascal SÉJOURNÉ, Claudine HEUDE, Pierre BIBET, Frédérique PARIS, Jérôme VARANGLE, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Valérie DIOT, Thierry JOSSÉ, Laurence BEATRIX, Chantal HERVIEU, Julien LEFEVRE, Ulrich SCHLUMBERGER, Valérie BRANLOT, Sandrine BOZEC, François VANFLETEREN, Claire PITETTE, Pascal DIDTSCH, Nathalie PERRET, Antonin PLANCHETTE.

Pouvoirs : Céline MENANT à Mickaël PEREIRA, Dominique BÉTOURNÉ à Marie-Lyne VAGNER, Sébastien LERAT à Ulrich SCHLUMBERGER ;

Absents : Céline MENANT, Dominique BÉTOURNÉ, Sébastien LERAT.

Date de la convocation : 04 décembre 2020.

Mickaël PEREIRA est nommé secrétaire de séance.

Objet :

**MARCHÉ DE PRESTATION DE SERVICE POUR L'EXPLOITATION DU SERVICE
PUBLIC DE PRODUCTION DE L'EAU POTABLE**

EXPOSÉ DES MOTIFS :

Le rapporteur rappelle que le marché d'exploitation des installations de production d'eau potable de l'usine d'ultrafiltration des Bruyères expirant au 31 décembre 2020 une consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert européen a été lancée. La durée du marché est de quatre ans.

Il a été publié le 4 mai 2020 sur la plateforme MPE 27 ainsi qu'au BOAMP et au JOUE (envoi à la publication le 29 avril 2020).

Le périmètre de la prestation comprend l'offre de base :

- La totalité des ouvrages nécessaires à l'exécution du service public de production de l'eau potable sur le territoire de la collectivité ;
- Les conduites d'adduction alimentant les réservoirs depuis l'usine de production, y compris les accessoires (vannes, ...) et équipements de comptage.

Les candidats avaient obligation de formuler également des propositions relatives aux variantes obligatoires suivantes :

- **Variante obligatoire n°1** : Offre de base + Exploitation des réservoirs Roger Gallet et Le Mascrier.

- **Variante obligatoire n°2** : Offre de base + Réalisation de travaux d'amélioration des ouvrages.

- **Variante obligatoire n°3** : Offre de base + Exploitation des réservoirs Roger Gallet et Le Mascrier et réalisation de travaux d'amélioration des ouvrages.

La date limite de réception des candidatures et des offres était fixée au 30 juillet 2020 à 12h00.

Une seule entreprise a formulé une offre en réponse à cette consultation : la société VEOLIA. Les offres ont été analysées par le cabinet ADM Conseil au regard de deux critères la valeur techniques 40 points et la valeur financière 60 points.

Sur la base de ce qui précède, les notes globales sont les suivantes :

	Barème	VEOLIA			
		Base	Var. 1	Var. 2	Var. 3
Valeur technique	40	28,00	33,00	32,00	39,00
Valeur financière	60	57,00	51,27	51,94	46,87
Note globale	100	85,00	84,27	83,94	85,87

Les membres de la commission d'appel d'offres réunis le 27 novembre 2020 ont admis à l'unanimité des membres présents la candidature de l'entreprise VEOLIA et décidé à l'unanimité d'attribuer le marché à l'entreprise VEOLIA EAU COMPAGNIE GENERAL DES EAUX pour son offre variante obligatoire 3 conformément aux conclusions du rapport d'analyse des offres avec les montants annuels suivants :

En € HT	Coût actuel	Futur contrat
		Variante obligatoire 3
Rémunération totale	140 000 €	268 100 €
Location du NOMAD	78 155 €	-
Total	218 155 €	268 100 €

Soit un coût total sur 4 ans :

En € HT	Périmètre actuel	Futur contrat
		Variante obligatoire 3
Total	872 620 €	1 072 400 €
Commentaire	-	+interconnexion + réservoirs + travaux

Il est demandé aux membres du conseil municipal de se prononcer sur la signature du marché avec l'entreprise retenue par la commission d'appel d'offres.

DÉLIBÉRATION :

- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU le Code de la commande publique ;
- VU le rapport d'analyse des offres ;
- VU l'avis favorable des membres de la commission d'appel d'offres réunis le 27 novembre 2020;
- VU l'avis favorable des membres de la 5^{ème} commission « Administration générale, Finances, Économie » réunis le lundi 07 décembre 2020.

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE A L'UNANIMITÉ:

(ABSTENTIONS : *Pascal DIDTSCH, Nathalie PERRET, Antonin PLANCHETTE)*

- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ce marché ainsi que toutes pièces administratives et comptables s'y rapportant, y compris les avenants.

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 14/12/2020,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

